

Initiatives ministérielles

J'ai une question à poser au député qui a si bien décrit le désespoir que ressentent bien des membres de sa localité, ce même désespoir que j'ai pu observer chez les gens de ma région. Ne croit-il pas que nous devrions nous employer, cette semaine, à la Chambre des communes, à trouver des façons de redonner immédiatement du travail aux Canadiens, puisqu'il nous sera plus facile, une fois ce problème économique réglé, de respecter toutes les valeurs et d'atteindre tous les objectifs sociaux qui sont si chers aux Canadiens?

[Français]

M. Duhamel: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour sa question.

[Traduction]

Oui, je crois que c'est extrêmement important. Je dirais même que c'est essentiel, pour un certain nombre de raisons, de consacrer cette semaine et tout le temps additionnel dont nous aurons besoin pour trouver des moyens de permettre aux gens de retourner au travail. Bien entendu, à part les avantages que procure le fait d'avoir un emploi, il y a aussi la satisfaction que les gens ressentiraient en retournant au travail et l'impact que cela aurait sur les conjoints et les enfants. Il ne faut jamais sous-estimer ces facteurs.

Lorsque j'ai parlé à mes électeurs avant Noël et récemment, j'ai constaté que leur plus grande préoccupation est de s'assurer que les chômeurs retournent au travail et trouvent des emplois valorisants. Deuxièmement, on veut être capable de garder son emploi. Les Canadiens qui voient leurs voisins perdre leur emploi craignent que ce soit ensuite leur tour.

Cela contribuerait à rétablir la confiance des gens dans l'avenir. Tout le monde veut avoir une vie productive et prendre ensuite sa retraite dans la dignité. Toutefois, cela est compromis aussi parce qu'il y a un grand manque de confiance dans ce pays.

Les gens ne craignent pas seulement de perdre leurs emplois aujourd'hui ou demain, mais ils craignent aussi pour leur avenir ainsi que pour celui de leurs enfants. Ils se demandent si leurs enfants pourront avoir des emplois, si ce seront des emplois valorisants qui leur permettront d'exploiter leurs talents et si cette situation se maintiendra.

C'est pour toutes ces raisons que je crois que nous devons prendre la semaine et tout le temps nécessaire

pour trouver, en faisant preuve de créativité, des moyens de redonner des emplois aux Canadiens afin qu'ils ne dépendent plus des programmes d'aide sociale et n'aient plus besoin d'aller dans les banques d'alimentation. Nous devons leur donner une nouvelle raison de vivre et leur donner l'espoir que le Canada permettra à tous ceux qui le veulent de travailler et de contribuer ainsi à assurer l'avenir du pays.

Oui, rien n'est plus important pour la Chambre cette semaine que d'essayer de trouver des façons de remettre les Canadiens sur le chemin du travail et de rétablir la confiance des gens dans notre pays en cette année où nous célébrons ensemble notre 125^e anniversaire.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole pour parler de ce projet de loi. En présentant cette mesure législative, le gouvernement tente de transférer les compressions budgétaires aux provinces, et partant, aux Canadiens les plus défavorisés. Ce projet de loi porte aussi atteinte à l'une des mesures sociales qui a uni le Canada et ses habitants. Il est présenté à un moment où le Canada doit discuter de son existence même.

Il vaut mieux examiner la teneur du Régime d'assistance publique du Canada et ce que sa mise en oeuvre a signifié pour les Canadiens, car il y a deux ou trois aspects du régime dont personne n'a parlé à la Chambre. Le Régime d'assistance publique du Canada a un objectif qu'il énonce très clairement, soit l'instauration de mesures convenables d'assistance publique pour les personnes nécessiteuses, ainsi que la prévention et l'élimination des causes de la pauvreté.

La loi précise ensuite que le régime fournira la nourriture et le logement, des foyers de soins spéciaux ainsi que divers services de protection sociale. Ces services de protection sociale ont pour objet de supprimer ou de prévenir les causes et les effets de la pauvreté, du manque de soins à l'égard des enfants ou de la dépendance de l'assistance publique. Il s'agit donc de services destinés aux Canadiens les plus défavorisés.

L'une des lacunes fondamentales de ce projet de loi vient de ce qu'il est injuste dans son application même. Il établit une distinction pour les enfants pauvres et les chômeurs de trois provinces seulement, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. À un moment où nous essayons de privilégier l'unité nationale, le gouvernement dépose à la Chambre un projet de loi qui distingue la population de trois provinces et lui porte fonda-